

Nombre de conseillers

En exercice : 25

Présents : 15

Votants : 22

ENVIRONNEMENT

N°6015 - Création d'un emploi de technicien - chargé de missions

La Présidente explique que le travail nécessaire pour

- La mise en œuvre de la conteneurisation des particuliers (points de regroupement et autres)
- La mise en œuvre de la redevance spéciale et de la conteneurisation pour les professionnels
- La définition du programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre (décret du 10 juin 2015)
- Le renforcement des actions de sensibilisation auprès des usagers : particuliers, professionnels et collectivités

nécessite le recrutement d'un chargé de mission. En effet, les charges de travail du personnel communautaire affecté au service Environnement ne permettent pas de dégager suffisamment de temps pour effectuer les missions décrites ci-dessus.

La Présidente précise que la commission Environnement a validé la proposition de recrutement d'un chargé de mission à 35 heures en tant que technicien catégorie B – échelon 5, indice brut 374 – indice majoré 345.

La Présidente propose de créer un emploi de titulaire susceptible d'être pourvu par un non titulaire. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de créer l'emploi.

N°5715 - Convention de mise à disposition d'un broyeur

La Présidente explique que la Communauté de communes a acheté un broyeur de branches et de végétaux qui sera mis gracieusement à disposition des communes.

Pour ce faire, la présidente propose de signer une convention de mise à disposition du broyeur avec les communes.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise la Présidente à signer tous documents concernant cette décision.

TOURISME

N°5815 - Signature de la convention d'objectifs entre la CC et l'Office de Tourisme des Villages de la Forêt

La présidente Mme JENNEAU présente le projet de convention intercommunale d'objectifs pour l'Office de Tourisme des Villages de la Forêt.

Elle demande la possibilité de signer cette convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte la proposition de la Présidente et l'autorise à signer la convention intercommunale d'objectif.

LOI NOTRE -

La présidente informe le conseil que la préfecture a fait état des communautés de communes qui doivent fusionner, notre communauté de communes intègre les exceptions de la loi et nous avons une densité très peu dense : 18,2 hab au km².

Cartes de Transport Scolaire -

Pas d'informations supplémentaires du Département, une décision de la mise en place de la carte payante ou non sera connue lors de l'assemblée départementale du mois d'octobre.